



Aborder l'IVG et les droits des femmes avec le film

Quand je veux, si je veux !

Un film de Susana Arbizu, Henri Belin, Nicolas Drouet et Mickaël Foucault , 2019

Type d'activité : Avant le film et après le film

Durée : 4 h

Le documentaire *Quant je veux, si je veux !* donne la parole à une dizaine de femmes qui ont pour point commun d'avoir vécu l'expérience de l'avortement et d'assumer leur choix. Ces témoignages intimes donneront aux élèves matière à s'identifier, et surtout à réfléchir sur des thèmes souvent tabous à l'adolescence.

Le film se prête à une approche transversale permettant d'impliquer non seulement plusieurs disciplines, qui pourront apporter leur éclairage sur la question, mais également les services sociaux, de santé et de vie scolaire. Le tout peut se coupler avec une Intervention du Planning familial en coordination avec les infirmières scolaires et d'autres personnels.

Cette fiche d'activité propose un travail en trois parties : avant le film, une introduction qui permettra d'aborder l'histoire de l'IVG en France (à travers l'histoire du MLF et des luttes des femmes pour la contraception et l'avortement libre et gratuit) et sa situation aujourd'hui ; après le film, une mise en commun autour des obstacles et entraves qui existent encore dans l'accès à l'IVG puis une réflexion sur les représentations de l'avortement à travers l'analyse d'affiches de film et de photographies d'actualité.

Dans les programmes

> Voir tableau dans la partie "Éléments de corrigé"



Quand je veux, si je veux

Un film documentaire de Susana Arbizu, Henri Belin, Nicolas Drouet et Mickaël Foucault, 2019

En France, une femme sur trois avorte au cours de sa vie. Une dizaine d'entre elles témoignent face caméra dans des jardins publics. Elles n'ont aucun point commun sinon d'avoir vécu l'expérience de l'avortement après le vote de la loi autorisant l'IVG, en France, en 1975, et d'assumer leur choix. Aujourd'hui, chacune à sa façon, elles racontent avec leurs mots et leurs différences cette expérience commune. Ces récits singuliers dessinent les contours d'une réalité intime incarnant ce que disposer de son corps veut dire, ici et maintenant. Dans la lignée de celles qui se sont battues pour l'obtention du droit d'avorter, Lola, Magali, Sigrid... posent des mots pour elles et pour les autres.

I/ AVANT LE FILM : DÉCOUVRIR LES DROITS DES FEMMES

a/ Les droits des femmes

Le film *Quand je veux, si je veux !* fait référence, au travers d'archives sonores et photographiques, aux différentes étapes qui ont marqué l'émancipation sexuelle de la femme.

Afin d'avoir au préalable une vision globale de ce mouvement, une première activité consistera à résumer et à situer chronologiquement les principaux moments forts de cette marche vers l'émancipation des femmes. On utilisera pour cela les vidéos d'archives de l'INA mises en ligne sur ce site dans la section « Disposer librement de son corps » :

<https://fresques.ina.fr/elles-centrepompidou/parcours/0008/autour-de-l-exposition.html>



1/ On divisera la classe en groupes. Chaque groupe regarde l'une des vidéos proposées et la résume en cinq lignes en mettant en exergue les dates importantes.

2/ A l'issue de cette première réflexion, les différents groupes mettent en commun leurs travaux. Tous ensemble, ils dressent un tableau chronologique des principales étapes du mouvement des femmes.

3/ Une fois le tableau dressé, les élèves visionnent tous ensemble une dernière vidéo : « La contraception : rétrospective » et comblent les lacunes éventuelles du tableau initialement proposé en 1 et 2.



© Catherine Deudon

b/ Le MLF

Que vous apprennent ces vidéos sur le mouvement féministe ?

1/ Quelles sont les principales revendications de ce mouvement ?

2/ Quelle est la signification des initiales MLF ? Que représentent-elles ? Depuis quand cette structure existe-t-elle ? En quoi diffère-t-elle de l'organisation d'un parti politique ou d'un syndicat traditionnels ?

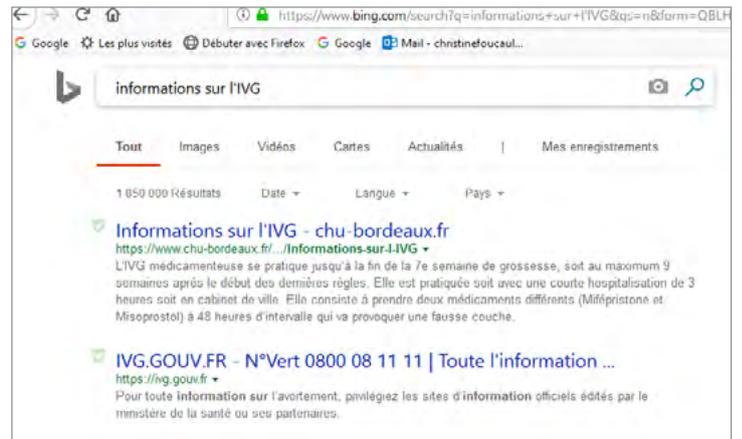
3/ Quel rapport entretient le titre du film : *Quand je veux, si je veux !* avec les revendications et demandes du mouvement féministe de cette époque ? Formule des hypothèses pour le justifier que tu vérifieras pendant la projection.

c/ L'IVG

Si vous vouliez obtenir des informations sur l'IVG, quelle démarche adopteriez-vous ?

Comment savoir si un site Internet proposant des informations sur l'IVG est fiable ?

Faites une recherche autour de l'IVG à partir de différents moteurs de recherche. Sur quels sites avez-vous été dirigé.e ?



Vous allez voir un film qui montre des femmes ayant vécu une IVG raconter leur expérience face à la caméra. Savez-vous qu'une femme sur trois a recours à l'IVG au moins une fois dans sa vie ? Y-a-t-il déjà quelqu'un.e qui vous a parlé de cet événement ? A quel type de récits vous attendez-vous ?

Comment imaginez-vous cet événement ?

Lisez cet extrait des intentions exprimées par les réalisateurs au moment de tourner leur film :

Souvent tue ou refoulée en raison de la stigmatisation sociale dont elle fait l'objet, la parole sur l'avortement peine le plus souvent à dépasser la sphère individuelle et intime. La libération de cette parole enfouie représente donc un axe fondamental de notre démarche. À travers ce film, nous avons voulu revenir, sur le fait que la loi autorisant l'IVG en France est, depuis 1975, toujours frappée d'un tabou. Bien qu'une femme sur trois vive cette expérience au cours de sa vie, le sujet de l'IVG reste relégué à la sphère de l'intime : on n'en parle pas. Car pour bien des raisons, beaucoup de femmes vivent l'avortement comme une honte. Parce que cette pratique se démarque de l'injonction à la maternité qui pèse sur elles, et parce qu'on leur fait porter la responsabilité d'un prétendu défaut de contraception... comme si elles étaient les seules à devoir l'envisager! Encore aujourd'hui, bon nombre de discours – même parmi les professionnels de santé – font culpabiliser les femmes sur ce sujet. Ce documentaire s'est construit en réaction à tout cela. Nous voulions que cette parole puisse enfin sortir de l'intime et la projeter dans l'espace public, filmer en quelque sorte son devenir politique, afin de dédramatiser cette expérience.

Pensez-vous qu'il s'agit encore d'un sujet tabou en France, malgré les 40 ans qui ont passé depuis le vote de la loi Veil ?

II/ APRÈS LA PROJECTION DU FILM : L'IVG AUJOURD'HUI EN FRANCE

a/ **Obstacles et entraves à L'IVG**

Dans le documentaire *Quand je veux si je veux*, quelles sont les difficultés auxquelles les femmes qui témoignent ont été confrontées lorsqu'elles ont voulu avorter ?

D'après la synthèse du Rapport relatif à l'accès à l'IVG remis en 2013 par le HCE/fh, quelles sont les entraves supplémentaires que rencontrent les femmes qui décident d'avorter en France ?

source: http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_ivg_volet2_v10-2.pdf

Voici un extrait du témoignage de Sophie dans le documentaire *Quand je veux si je veux* :

Quand je cherche sur Internet, parce que c'est évidemment là où je cherche en premier, j'arrive à repérer les sites qui sont pas... Enfin voilà, je ne sais pas si vous avez essayé « IVG » dans Google, c'est juste une catastrophe, quoi. La première référence, c'est « IVG.NET » où soit disant, vous avez un numéro vert et une ligne d'écoute. Je n'ai pas essayé d'appeler mais y en a qui l'ont fait pour moi et j'avais déjà des doutes en voyant le site... Ah non, en fait, c'est une ligne d'écoute qui essaie de vous dissuader. Tous les témoignages sur le site, c'est des gens pour qui l'IVG, ça c'est très très mal passé, ils l'ont mal vécu, ils ont regretté toute leur vie, enfin voilà... Mais c'est une ligne d'écoute neutre et bienveillante ? Oui... Bien sûr. Donc... Y a sûrement quelque chose à faire là-dedans.

Le site internet que Sophie a consulté lorsqu'elle a voulu se renseigner sur l'IVG proposait-il des informations neutres et médicalement fiables ?

Pour éviter la désinformation sur l'IVG, quels conseils le site internet créé par le gouvernement IVG.GOUV.FR donne-t-il aux internautes ?



Y a-t-il un planning familial à proximité de votre lycée ? Renseignez-vous.

b/ **Les méthodes d'IVG et les différents vécus**

Par groupes de 4, notez ce que vous avez appris par rapport aux différentes méthodes d'IVG.

- Quelles sont les questions que vous vous posez encore ?

- Allez chercher les informations qui vous manquent sur le site : IVG.GOUV.FR ou sur le planning familial : <https://www.planning-familial.org/articles/les-methodes-avortement-00364>

Faites une mise en commun avec les autres groupes

Comment pourriez-vous définir les différents vécus des femmes qui témoignent dans le film ?

Quelle conclusion en tirez-vous ?

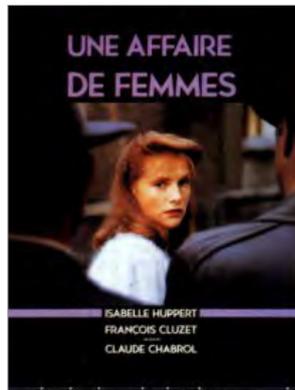
c/ Le traitement de l'histoire du mouvement féministe dans le film

Quand je veux, si je veux ! est essentiellement un film de témoignages qui dresse un état des lieux de la situation de l'IVG aujourd'hui en France et des obstacles d'ordre pratique et symbolique auquel celui-ci est soumis. Le film remet néanmoins en perspective les paroles des témoins contemporaines avec les luttes du passé, notamment celles qui ont jalonné le combat pour la légalisation de l'IVG. Il est intéressant de se pencher sur ce traitement de l'histoire et des archives dans le documentaire. Pour cela :

- 1/ Déterminez les différents moments du film où cette histoire est évoquée.
- 2/ Reconstituez au travers du générique final -où les différentes archives sont créditées, la chronologie des différents moments historiques du film retenus par les réalisateurs.
- 3/ Que pensez-vous de leur choix ? Les réalisateurs ont-ils retenu toutes les étapes ? Vous semble-t-il qu'il manque des étapes ou non ?
- 4/ Que révèlent ces choix sur la vision des réalisateurs au sujet de ce mouvement ?
- 5/ Sur quels supports s'appuie le film pour restituer cette histoire ? Pourquoi les réalisateurs ont-ils privilégié à votre avis la photo fixe, la musique et les voix off ? Comment ont-ils décidé de restituer cette histoire ? Avaient-ils pour objectif de faire œuvre d'historien ou pédagogique ?
- 6/ Dans quelle mesure, ce traitement des archives correspond-il à l'idée développée par les réalisateurs "d'avoir voulu faire remonter un inconscient politique, un inconscient des luttes" ?

III/ APRÈS LA PROJECTION DU FILM

a/ L'affiche du film



Comment pouvez-vous décrire les personnages présents sur les affiches de ces deux films de fiction traitant du thème de l'IVG ?

Ces descriptions pourraient-elles être appliquées aux femmes qui témoignent dans le film documentaire *Quand je veux si je veux !* ?

En quoi ces dernières sont-elles différentes des femmes représentées sur ces affiches ? Ont-elles vécu ce moment de la même manière ?

Vous attendiez-vous à ce type de représentation ? Pourquoi ? Que pouvez-vous en conclure ?

Comparez maintenant ces deux affiches avec celles du documentaire *Yo Decido. El tren de la libertad* et *Quand je veux si je veux !*



Quelle vision de la femme dans la défense de l'IVG nous donnent ces deux dernières par opposition aux deux premières ?

b/ Les archives photographiques, le fonds Catherine Deudon

Informez-vous sur cette photographe et rédigez un article de presse pour le journal de votre lycée portant sur le parcours et le travail de cette photographe qui a documenté tout le mouvement féministe, de 1970 à nos jours. Pour cela, élaborer d'abord le plan de votre article à partir des recherches suivantes :

1/ La biographie de Catherine Deudon :

<http://bu.univ-angers.fr/zone/Patrimoine/centre-des-archives-du-feminisme/archives-deudon-catherine-32-af-photographies-1969->

<https://www.archivesdufeminisme.fr/ressources-en-ligne/articles-et-comptes-rendus/points-de-vue/interview-catherine-deudon-annie-metz/>

2/ Le style Deudon

Observez les photos ci-dessous (utilisées dans le film) et tentez d'en dégager les principales caractéristiques :

- Que pensez-vous du cadre et des angles choisis par la photographe ?
- Quels sont les choix esthétiques de la photographe ?
- Comment se situe la photographe par rapport au sujet de son observation ?
- Qu'en conclure vis-à-vis de son positionnement à l'égard de ce mouvement ?

3/ La représentation du mouvement féministe

Quelle représentation donne C. Deudon du mouvement féministe à travers ces photos ?

En quoi cela renouvelle-t-il votre approche de ce mouvement ? Est-il réductible à une seule personne, comme Simone Veil, comme le font souvent les médias en évoquant les luttes pour la libéralisation de l'IVG ?

Que pouvez-vous en déduire des mécanismes d'héroïsation à l'œuvre dans une certaine vision de l'histoire française ?



© Catherine Deudon



© Catherine Deudon

Photographie-t-on les manifestantes pour le droit à l'IVG de la même façon aujourd'hui ?

Voyez-vous des caractéristiques en commun entre les photos de Catherine Deudon et les suivantes ?



Manifestation à São Paulo le 8 août 2018 devant le consulat argentin pour défendre la légalisation de l'avortement dans le pays voisin :

<https://www.franceculture.fr/societe/droit-lavortement-un-acces-tres-inegal-dans-le-monde>



Le 26 mai 2018, par référendum, l'Irlande a rompu avec des siècles de prohibition : un grand «oui», avec 66,4% des voix exprimées

<https://www.franceculture.fr/societe/droit-lavortement-un-acces-tres-inegal-dans-le-monde>



Milliers de femmes turques sont descendues dans la rue pour protester contre les restrictions du droit à l'avortement. (BULENT KILIC / AFP)

En 2012, des milliers de femmes turques sont descendues dans la rue pour protester contre les restrictions du droit à l'avortement.

<https://www.nouvelobs.com/monde/afrique/20181011-OBS3817/quand-l-avortement-est-haram-les-femmes-aux-prises-avec-la-jurisprudence-islamique.html>



En Afrique, l'interdiction d'avorter reste la norme

Des Angolaises manifestent contre une loi visant à criminaliser toute forme d'avortement à Luanda le 18 mars 2017

<http://www.rfi.fr/hebdo/20180525-hebdo-afrique-interdiction-avorter-reste-norme-IVG-femmes-droits>

c/ La chanson de la sorcière

Ecoutez à nouveau la chanson de la fin du film et informez-vous au sujet de la Compagnie KTA qui a écrit et composé ce thème sur leur site web : <http://kta-cie.e-monsite.com/>

Comment définiriez-vous la Compagnie KTA ?

Lisez les paroles de la chanson finale du documentaire et répondez ensuite aux questions :

Dans la chanson, quelles sont les deux images de la femme qu'oppose la narratrice ?

Que symbolise, ici, la figure de la sorcière ?

Je me sens partir...
Je dépasse le seuil de la douleur,
Je vais tout droit et je me vois.
Mon corps est attaché à la planche,
Entre les mains du bourreau
Sous l'influence du juge
Qui pose la question.
Ecartelée, transpercée, battue, violée,
J'en suis expropriée.
Il ne m'appartient plus.
Si je ne peux pas en jouir,
Il ne m'appartient plus.
Désormais... je suis dans l'air...

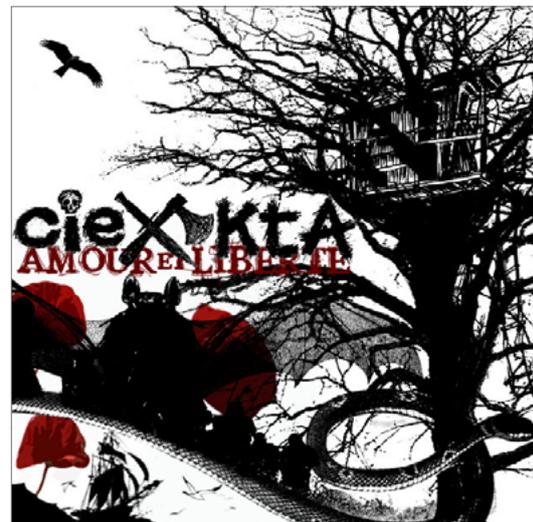
Je reviendrai,
Je vais pas te laisser tout détruire
Sans rien faire,
Tu me tiens enfermée
Pour des siècles
Obligée à pondre
Pondre ta main d'œuvre
Et ta chair à canon
Pondre tes victimes, tes bourreaux
Tes pauvres et tes puissants
Pondre pondre encore
Dépossédée de mes savoirs, de mes rêves,
De mes désirs, de mon corps,

Réduite à rester dans l'ombre,
À faire des pansements,
À m'occuper des vieux, des malades, des enfants
À devoir me battre pour acquérir des droits que tu ne consens
à accorder qu'à toi
Ou à tomber dans le piège de l'esclave qui vénère son maître
Qui oublie son être pour servir et paraître
Tremble à l'idée de mal faire, de déplaire
De finir encore une fois, sur le bûcher,
Avec les sorcières, avec les sorcières, avec les sorcières...
Avec les mégères,
les harpies, les furies,
avec les pécheresses, les diablasses, les chiennes
les hystériques, les folles,
avec les tricoteuses, les pétroleuses,
les emmerdeuses, les fugueuses, les hargneuses,
les vilaines, les cruelles,
avec les pimbèches,
avec les allumeuses, avec les chialeuses,
les vipères, les garces...

Je t'abandonne mon corps,
Mon esprit est dans l'air,
Il s'est extrait du cauchemar qu'ont construit
Tes histoires, tes prières
Je suis pas seule
Je suis chez moi
Au Rojava, au Chiapas, au Libéria
en Argentine, en Palestine, en Inde, aux USA, partout !
Les femmes reprennent confiance,
Elles se défendent, s'unissent, agissent,
Marchent, retrouvent leur puissance !
Je reviendrai, moi aussi
Je reviendrai !

Je reviens, Oui je reviens,
nous sommes des centaines, des millions, des milliards
à reprendre nos corps, nos rêves, nos savoirs,
nos besoins, nos envies, nos désirs et les faire exister.
nous sommes des centaines, des millions, des milliards
décidés à braver les discours, les frontières, les prisons,
les HP,
les flammes de l'enfer, pour la joie d'exister.
nous sommes des centaines, des millions, des milliards,
bien décidées à vivre selon notre conscience
en édictant nos lois
responsables de nos vies,
responsables de nos choix !
Mon corps est dans leurs mains, mon esprit est dans l'air
il brûle de revenir incarner la sorcière !

la sorcière ! (ad libitum)





Dans les programmes

Discipline	Niveau	Notions abordées
Histoire	Troisième	-La loi Veil de 1975 sur l'IVG -L'évolution des droits des femmes, liée à celle de la famille.
	Première L/ES/S	La place des femmes dans la vie politique et sociale de la France au XX ^e siècle
SVT	Première	La reproduction: PMA, IVG
	[Nouveau pg 2019] Seconde	Hormones et reproduction humaine
STHR	Terminale	L'évolution de la place des femmes sur un plan social et culturel : le renouveau du féminisme avec les combats du MLF
ST2S	[Nouveau pg 2019] Cycle terminal	Politiques, dispositifs de santé publique et d'action sociale
EMC	[Nouveau pg 2019] Seconde	Des libertés pour la liberté : Les lois favorisant l'émancipation féminine et l'égalité femmes/hommes, en contextualisant l'élaboration des lois choisies et en abordant les débats provoqués

I AVANT LE FILM

a/ Les droits des femmes

Année	Evolution de la situation de la contraception et de l'IVG en France aux XX et XXI ^e siècle
1920	Loi réprimant "la provocation à l'avortement et la propagande anticonceptionnelle"
1942	La loi du 15 février fait de l'avortement un crime contre la sûreté de l'Etat, passible de la peine de mort. Cette loi est abrogée à la Libération
1956	Création de "la Maternité heureuse", qui deviendra le Mouvement français pour le planning familial (MFPF) en 1960, dans le but de légaliser les moyens anticonceptionnels
1967	Vote de la loi Neuwirth autorisant la fabrication et l'importation de contraceptifs, leur vente exclusive en pharmacie sur ordonnance médicale, avec autorisation parentale pour les mineures, et qui interdit toute publicité commerciale.
1971	<i>Le Nouvel Observateur</i> publie ce qui sera surnommé "le manifeste des 343 salopes", un texte signé par 343 femmes, dont Simone de Beauvoir, Marguerite Duras, Catherine Deneuve, Françoise Fabian et Gisèle Halimi, qui affirment avoir avorté et exigent l'avortement libre.
1972	Création des centres de planification et des établissements d'information. Procès de Marie-Claire, 17 ans, défendue par Me Gisèle Halimi, à Bobigny. Ayant avorté à la suite d'un viol, elle est acquittée
1973	Création du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC)
1975	Promulgation de la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG), dite "loi Veil", adoptée pour une période de cinq ans
1979	Loi Pelletier. Cette loi reconduit définitivement la loi Veil. Elle affirme le principe d'un centre d'IVG par hôpital.
1982	Loi Roudy. remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale. Circulaire sur «l'obligation hospitalière » et mise en place des centres d'interruption volontaire de grossesse (CIVG).
1988	Mise sur le marché du RU-486 (avortement médicamenteux).
1993	Loi Neiertz créant notamment un délit d'entrave à l'IVG et supprimant la pénalisation de l'auto-avortement



Éléments de correction

1999	Mise en vente libre de la "pilule du lendemain"
2001	Adoption définitive par le Parlement du projet de loi Aubry sur l'IVG et la contraception allongeant le délai légal de recours à une IVG de 10 à 12 semaines; les mineures accompagnées d'un adulte de leur choix peuvent obtenir une IVG
2004	Autorisation d'avorter chez le gynécologue ou le médecin généraliste en prenant de la Mifégyne (la molécule RU486).
2013	Gratuité de l'IVG pour toutes les femmes, quelle que soit la méthode. Les tarifs des IVG chirurgicales sont revalorisés afin de renforcer dans les établissements cette activité, qui ne doit pas être délaissée par les professionnels. Les femmes doivent conserver le choix de la méthode.
2014	L'article « 5 quinquies C » supprime du Code de la santé publique la notion de « détresse » pour une femme voulant demander une IVG, et la remplace par les mots : « qui ne veut pas poursuivre une grossesse ».
2015	Suppression du délai de réflexion obligatoire de sept jours entre la première et la deuxième visite médicale pour une IVG.

b/ Le MLF

Lors d'un rassemblement en juin 1974, des militantes du Mouvement de Libération des Femmes appellent à une grève des femmes contre les « tâches domestiques et sexuelles ». Le MLF (nom donné au mouvement par analogie avec le *Women's Lib* américain) se constitue en 1969 à partir d'un groupe d'étude universitaire et de militantes venues de la gauche démocratique. Il se signale en 1971 par des actes symboliques : dépôt d'une gerbe de fleurs à « la femme du soldat inconnu ». Le MLF lutte pour la reconnaissance de la place des femmes ; ainsi, la mobilisation pour l'avortement et la contraception libres, la journée de dénonciation « contre les crimes commis contre les femmes » (1972), l'appel à la grève des femmes contre les tâches domestiques et sexuelles (1974), l'intervention dans le domaine juridique (par la Ligue des droits des femmes, 1974), la création de « SOS femmes battues », etc. Le MLF est aussi un lieu de rencontre où se forge une identité collective. Par sa forme originale d'organisation, la variété de ses formes d'intervention et sa façon de traiter des oppressions, il a profondément modifié le paysage politique de la décennie.

c/ L'IVG

www.ivg.gouv.fr : Certains sites internet que vous trouverez via les moteurs de recherche vous indiqueront qu'ils proposent une information neutre et médicale alors qu'ils sont, en réalité, édités par des militants contre l'avortement. Il en va de même pour les forums dits de soutien, où certains témoignages sont montés de toutes pièces par des opposants au droit à l'IVG. Ils sont parfois difficiles à reconnaître, mais méfiez-vous systématiquement des sites et numéros verts consacrant, par exemple, une grande partie de leur contenu à la maternité, aux soi-disantes complications et traumatismes (mortalité, dépressions, stérilité, etc..) liés à une IVG.

Privilégiez les supports d'information officiels et le dialogue avec les professionnels de santé : le site www.ivg.gouv.fr et le numéro anonyme et gratuit 0800081111, sexualités, contraception, IVG.



II/ APRÈS LA PROJECTION DU FILM : L'IVG AUJOURD'HUI EN FRANCE

a/ Obstacles et entraves à l'IVG

- Délais d'attente trop longs
- Difficultés à trouver un service acceptant de pratiquer l'IVG entre 10 et 12 semaines
- Propos parfois culpabilisants ou maladroits de la part du corps médical
- Sentiment de solitude, voire de culpabilité vis-à-vis de cette expérience
- Dégradation de l'offre médicale : fermeture de 130 établissements de santé pratiquant l'avortement au cours des 10 dernières années, disparités régionales très importantes dans la prise en charge, absence de relève militante et départ à la retraite de nombreux médecins qui se sont battus pour l'obtention de ce droit.

IVG : Attention aux informations trouvées sur certains sites internet !

Certains sites internet que vous trouverez via/par les moteurs de recherche vous indiqueront qu'ils proposent une information neutre et médicale mais sont en réalité édités par des militants contre l'avortement. Il en va de même pour les forums dits de soutien, où certains témoignages sont montés de toutes pièces par des opposants au droit à l'IVG

Ils sont parfois difficiles à reconnaître mais méfiez-vous systématiquement des sites et numéros verts consacrant par exemple une grande partie de leur contenu à la maternité, aux soi-disant complications et traumatismes (mortalité, dépressions, stérilité, etc..) liés à une IVG. Privilégiez les supports d'information officielles et les dialogues avec les professionnels de santé: le site www.ivg.gouv.fr et le numéro anonyme et gratuit 0800081111, sexualités, contraception, IVG

b/ Les méthodes d'IVG et les différents vécus

En France, deux méthodes existent. La technique utilisée dépend du choix des femmes et du terme de la grossesse. La méthode chirurgicale par aspiration avec anesthésie locale ou générale est possible jusqu'à la 12^e semaine de grossesse (14^e semaine d'aménorrhée). L'intervention a généralement lieu dans la journée. La méthode médicamenteuse peut être réalisée jusqu'à la 5^e semaine de grossesse sans hospitalisation et jusqu'à la 7^e semaine de grossesse avec quelques heures d'hospitalisation.

<https://www.planning-familial.org/articles/les-methodes-avortement-00364>

III/ LA REPRÉSENTATION DES FEMMES EN LUTTE

a/ L'affiche du film

Comment pouvez-vous décrire les personnages présents sur les affiches de ces deux films de fiction traitant du thème de l'IVG ?

Pour ces deux affiches, la vision de la femme vivant une situation en rapport avec l'IVG est présentée négativement.

Le visage d'Isabelle Huppert pour l'affiche du film *Une affaire de femmes* de Claude Chabrol apparaît encadré de deux têtes d'hommes vêtus de pardessus et coiffés d'un chapeau, une tenue qui fait clairement allusion à celle des policiers de l'époque. La position de la tête et le regard, à demi surpris et désarmé, de l'actrice qui se retourne sur ces policiers incarne l'image de la femme coupable et déjà condamnée, surprise en flagrant délit d'avortement. Dans l'affiche du film de Cristian Mingiu, l'attitude des deux protagonistes exprime pour la première avec la tête baissée : abattement, tristesse, culpabilité et désarroi face à sa décision d'avorter, impression que vient renforcer l'attitude de la seconde femme, dont le visage exprime : inquiétude, crainte, questionnement vis-à-vis de la situation et de la décision de son amie concernant la possibilité d'une IVG.

Ces descriptions pourraient-elles être appliquées aux femmes qui témoignent dans le film documentaire *Quand je veux si je veux* ?

Les femmes qui témoignent dans le film *Quand je veux, si je veux !* ont des attitudes très différentes de celles qui apparaissent dans ces deux affiches. Elles témoignent face caméra en regardant le spectateur dans une attitude où elles assument clairement leur choix, sans remords ni sentiment de culpabilité. Elles n'ont pas vécu ce moment de la même manière. L'intention du film est justement de proposer un autre regard sur cet événement afin de le dédramatiser en montrant qu'il est possible de vivre bien ce moment.

Comparez l'affiche du documentaire « Yo Decido. El tren de la libertad » avec celle du documentaire « Quand je veux si je veux ».

L'affiche du film *Yo decido* est composée d'une juxtaposition de plusieurs photogrammes tirés du film qui représente les visages d'un groupe femmes qui manifestent pour le maintien du droit à l'avortement en Espagne. Ces visages sont sérieux, ils ne sourient, pas soulignant ainsi la gravité du moment et la responsabilité de ces femmes dans la lutte pour la sauvegarde de ce droit. La plupart sont jeunes mais il y a aussi des visages de femmes plus âgées qui montrent la convergence entre les luttes de plusieurs générations de femmes, et rappellent que rien n'est jamais acquis pour les femmes sur cette question. L'une



d'elles ébauche un cri de revendication, chacune exprime à sa façon la détermination : le slogan tagué sur le visage, la force mais aussi la sérénité et le sentiment d'un combat qui est juste et porteur d'espoir. L'affiche de *Quand je veux* diffère de *Yo decido* car la graphiste a fait le choix d'imaginer un dessin résumant l'esprit du film sans s'appuyer sur les images du film. Il s'agit donc d'une création originale. On y voit représentée la silhouette d'un corps de femme nu, debout, dans une position qui assume avec une certaine fierté le slogan qui vient s'inscrire tout le long du corps de cette femme, afin de réaffirmer la liberté de choix face à l'IVG et le droit à pouvoir disposer librement de son corps.

b/ Les archives photographiques, le fond Catherine Deudon

Photographie-t-on les manifestantes pour le droit à l'IVG de la même façon aujourd'hui ?

On retrouve dans les photos des manifestantes d'aujourd'hui des éléments proches du style de Catherine Deudon:

- Cadrage serré d'un sujet collectif constitué toujours d'un groupe de femmes non individualisées,
- Proximité du photographe du sujet de ces photos, ce qui renforce le dynamisme et la puissance des photos.
- Joie et énergie des personnes représentées qui donne la même image de liberté et de force que dans les photographies en noir et blanc de Catherine Deudon.

c/ La chanson de la sorcière

Dans la chanson, quelles sont les deux images de la femme qu'oppose la narratrice ?

Le texte oppose en effet deux images antagonistes de femmes. L'une, soumise et aliénée, réduite à l'esclavage et à vivre dans l'ombre de son rôle de femme au foyer, de mère ou de soignante. Il s'agit là d'une femme dépossédée de ses savoirs, de ses rêves, de ses désirs, dont le corps assume une simple fonction reproductive dans la société. De l'autre, le texte renvoie l'image d'une femme puissante, rebelle, mais vue négativement par la société qui la désigne sous des vocables péjoratifs la reléguant à la marginalité du fait de son insoumission et sa liberté : emmerdeuses, vilaines, méchantes, pimbèches, pécheresses, diablesses, chiennes, hystériques, folles... On assiste ici à un retournement du stigmaté, repris ici fièrement comme une proclamation de liberté.

Que symbolise, ici, la figure de la sorcière ?

La figure de la sorcière, honnie au Moyen Age, est devenue une icône féministe, symbole de la libération de la femme de la domination masculine. Incarnant la maîtrise de leur propre corps et de leur propre sexualité, les sorcières exhibent aussi la maîtrise de leur destin dérogeant ainsi à l'image de la ménagère et de la mère parfaite véhiculée par l'image de la femme traditionnelle.

Pour aller plus loin

- ▶ *Debout ! Une histoire du MLF*. Extrait du film de Carole Roussopoulos : <http://8mars.info/debout-une-histoire-du-mouvement-des-femmes>
- ▶ Archives Ina: Le MLF, histoire d'un combat féministe : <https://www.ina.fr/contenus-editoriaux/articles-editoriaux/le-mlf-histoire-d-un-combat-feministe/>
- ▶ Droit à l'avortement : un accès très inégal dans le monde : <https://www.franceculture.fr/societe/droit-lavortement-un-acces-tres-inegal-dans-le-monde>
- ▶ Le MLF : Chronique d'une lutte féministe : <https://www.franceinter.fr/emissions/affaires-sensibles/affaires-sensibles-27-novembre-2017>
- ▶ Le monde renversé - Collectif Marthe : <https://www.youtube.com/watch?v=nzjXH2a3VRg>
- ▶ *Caliban et la Sorcière*, Silvia Federici : Femmes, corps et accumulation primitive : <https://entremonde.net/caliban-et-la-sorciere>
- ▶ *L'Événement*, d'Annie Ernaux : <http://www.gallimard.fr/Media/Gallimard/Entretien-ecrit/Entretien-Annie-Ernaux-L-Evenement>